

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12 décembre 2018

Dossier complet le :

12/12/2018

N° d'enregistrement :

2018-3671

1. Intitulé du projet

Création de serres multichapelles au lieu dit «La Bessière »
Commune des Sorinières - 44840

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EURL Pépinières La Forêt

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BROWAEYS Thierry

RCS / SIRET

3 4 8 2 0 0 2 4 7 0 0 0 1 6

Forme juridique EURL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° b	Création d'un lot de serres multichapelles sur une surface plancher de 6 480 m ² et un terrain d'assiette de 93 700 m ² et prise en compte de serres existantes depuis 1988, sur l'ensemble de l'exploitation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de serres multichapelles en matière plastique. Le lot sera constitué d'un bloc de 3 chapelles plastiques.
Parallèlement, prise en compte de serres existantes depuis 1988, sur l'ensemble de l'exploitation.
La présentation du projet est réalisée à travers l'annexe n°4.

4.2 Objectifs du projet

L'EURL Pépinières La Forêt a déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un bloc de 3 serres multichapelles plastiques d'une surface de 6480m² (serres grands abris), au lieu-dit « La Bessière » sur la commune des Sorinières. Elles abriteront des cultures horticoles et arboricoles.

La mise en place des cultures sous serres Grand Abris Plastique (GAP) permet une croissance plus rapide des plantes par l'augmentation des températures à l'intérieur des serres. Les structures permettent aussi à l'exploitant de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants. Les doses sont apportées au plus près des plantes et en quantité adaptée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés :

- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de l'urbanisme)
- cabinet CADEGEAU (Etude loi sur l'eau)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise serres JRC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation les travaux sont d'origines horticoles et arboricoles (occupation du site par des serres chapelles plastiques, serres sans chéneaux, serres non-bâchées et surface de pépinières de plein-champ).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur L'eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Partie création (projet de construction) - Création d'un lots de 3 serres multichapelles plastiques	6480 m ²
Partie existante depuis 1988 : - Serres non-bâchées - Serres sans chéneaux - Pépinières (à ciel ouvert)	1500 m ² 12365 m ² 11795 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit la Bessière
Commune des Sorinières
44840

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 0 8' 2 0 " 00 Lat. 0 1° 3 0' 3 3 " 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide recensée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Et pas de zone humide détectée suivant l'arrêté de 2009 portant sur la délimitation des zone humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Projet situé à 6,2 km au nord-est du site Natura 2000 ("Lac de Grand Lieu") (ZPS FR52001008)(ZSC FR5200625)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les apports en eau nécessaires aux cultures seront prélevés par 2 forages qui ont fait l'objet de déclarations ; et complétés par deux bassins de rétention qui permettront le stockage et l'irrigation des cultures (ces bassins ont également fait l'objet de déclarations).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classé (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme) Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques rares et/ou protégées en application de l'article L. 411-1 à 7 du code de l'environnement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site ne présente pas de sensibilité particulière au niveau environnemental, et de biotope et biocénose remarquable
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Localisation du projet sur des parcelles agricoles cultivées en cultures maraîchères.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Circulation de véhicules, liée à l'activité de maraîchage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour, hors des périodes de congés habituels (août). Les réglementations sonores doivent être respectées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de chantiers type pelle à chenille. Aucun tir de mine n'est réalisé dans le cadre des travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet vers le milieu superficiel pour la partie nord-ouest du site d'exploitation : fossé communal. Il n'y aura pas de rejet au milieu naturel pour la partie sud-est du site d'exploitation, du fait de la rétention centennale via un bassin de rétention. Des bassins de rétention avec dispositifs de régulation connexes, seront ainsi prévus afin d'écarter et réguler les écoulements générés par le site d'exploitation, en adéquation avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Sèvre Nantaise
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal, et Déchet Dangereux).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs de L'EURL Pépinières La Forêt, des mesures correctives ont été envisagées sur l'impluvium inhérent au site d'exploitation , à travers la définition de trois sous bassins versants :

- Les eaux du bassin versant BV1 s'écouleront dans une noue de rétention et seront retenues dans celle-ci, par la mise en place d'un ouvrage de régulation qui se déversera ensuite dans un fossé communal.
- Les eaux du bassin versant BV2 s'écouleront dans un bassin existant ; lequel sera redimensionné ; et seront retenues dans celui-ci, par la mise en place d'un ouvrage de régulation qui se déversera ensuite dans le même fossé communal.
- Les eaux du bassin versant BV3 (provenant du futur bloc de serres chapelles ainsi que d'un bloc de chapelles existant) s'écouleront dans un bassin existant qui permettra, de par sa capacité et ses caractéristiques morphologiques, la rétention de la pluie centennale. Il n'y aura pas de rejet au milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, l'EURL La Forêt souhaite créer un lot de 3 serres sur une surface de 6480m². La production sous serres remplace les cultures horticoles de plein-champ situées sur le projet.

L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants.

Le projet a fait appel à un collège de cabinet d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire a été déposé. Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans un contexte paysager horticole et arboricole. Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversité alentours seront préservées. Les rejets hydrauliques seront traités dans 3 bassins de régulation, dont 2 existent déjà.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Les Sorinières

le, 06/12/2018

Signature



